



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie : fonctionnement

Question écrite n° 41040

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la politique menee dans son ministere en faveur du developpement du teletravail. Le teletravail, qui est la possibilite d'exercer a distance des activites tertiaires grace aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un role a jouer dans l'adaptation de notre economie et de notre administration. Le teletravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des taches, revitalisation de certaines zones, repartition plus equilibree des activites...), l'amelioration des services rendus aux usagers (creation de telecentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualite de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un role exemplaire en la matiere, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les initiatives prises par son ministere pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le developpement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

La question appelle l'attention sur l'interet du teletravail pour l'adaptation de notre administration. L'appel a proposition « Autoroutes de l'information » a permis de labelliser un certain nombre de projets concernant le teletravail dans la fonction publique, notamment les visioquichets multiservices administration, projet 1793, la visioconference entre le ministere de l'economie et des finances et ses correspondants internationaux, projet 456, les services de tele-enseignement du meme ministere, projet 450, la mise en reseau des etablissements scolaires de l'academie de Toulouse, projet 1190, les nouveaux services de telecommunication pour l'education, projet 712. C'est au total vingt-six projets mettant en oeuvre des aspects du teletravail dans la fonction publique qui ont ete labellises. L'examen des dossiers presentes a montre que les problemes techniques et economiques rencontres ne sont pas differents de ceux mis en evidence dans le domaine du commerce electronique. Il s'agit principalement de problemes d'authentification et de signature. Le cout des telecommunications fait egalement partie des problemes soulevés. Le comite interministeriel relatif aux autoroutes de l'information a precise le regime d'usage de la cryptologie applicable en matiere d'authentification : il a ainsi precise que la protection des mots de passe, des codes d'accès et des signatures n'est pas soumise a autorisation prealable mais a simple declaration. En ce qui concerne les problemes economiques, France Telecom a mis en place a la demande du ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications, l'accès au reseau Internet au prix d'une communication locale. Le teletravail pose en outre de nombreux problemes non techniques lies a l'organisation du travail, au statut des personnels, au regime d'assurance applicable, dont la solution ne releve pas des attributions du ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications, qui participe cependant au groupe interministeriel teleactivites au cote du ministere de la fonction publique, du commissariat general au plan, de la DATAR et du commissariat a la reforme de l'Etat. Ce groupe interministeriel doit etablir le bilan des experiences en cours et actualisera le guide de mise en oeuvre pour la fin du premier trimestre 1997. La plus grande attention sera apportee a ce que les problemes techniques rencontres lors des experiences recoivent les solutions appropriees.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41040

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3771

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5187